

SEANCE DU 25 MARS 2025

Convocation du 19/03/2025

Publication le 31/03/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 35

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 21\_250325

**OBJET : FINANCES,  
BUDGET, ECONOMIE,  
EMPLOI**

Approbation du Compte  
Financier Unique (CFU) 2024  
du Budget Principal de la Ville  
d'Aubagne.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250325-250325\_21-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
31/03/2025



**Délibération n°21\_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)**

**Madame Danielle MENET rapporte :**

En Mars 2023, la Ville d'Aubagne a approuvé les termes de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Celui-ci a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux à l'issue d'une période d'expérimentation comprenant 3 vagues depuis 2021.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif et le compte de gestion, relève d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il présente principalement les résultats de l'exécution du budget et comporte des éléments de bilan.

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections budgétaires (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres). Ces derniers détaillés par chapitre sont joints à la présente délibération.

Sur cette base, concernant l'exercice 2024, la section de fonctionnement est excédentaire de 1.508.653,88 euros et la section d'investissement déficitaire de 1.120.105,83 euros, soit un résultat global après restes à réaliser de 388.548,05 euros.

Cette délibération propose d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 015-140323 relative à l'expérimentation du CFU,

**VU** le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative votés en 2024,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

**CONSIDÉRANT**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre Compte Administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa Majorité,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250325-250325\_21-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
31/03/2025



**Délibération n°21\_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)**

**CONSIDÉRANT** que, dans ce cadre, Monsieur Gérard GAZAY a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint,

**CONSIDÉRANT** le CFU du Budget Principal présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Reports de l'exercice 2023 (1)	Résultats de l'exercice 2024 (2)	Total réalisations + reports (3) = (1)+(2)	Solde des restes à réaliser (4)	Résultats cumulés 2024 (3)+(4)
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>882 784,87 €</b>	<b>652 819,17 €</b>	<b>1 535 604,04 €</b>	<b>- 26 950,16 €</b>	<b>1 508 653,88 €</b>
Recettes	882 784,87 €	84 855 550,21 €	85 738 335,08 €		85 738 335,08 €
Dépenses		84 202 731,04 €	84 202 731,04 €	26 950,16 €	84 229 681,20 €
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 3 739 801,96 €</b>	<b>- 1 148 441,57 €</b>	<b>- 4 888 243,53 €</b>	<b>3 768 137,70 €</b>	<b>- 1 120 105,83 €</b>
Recettes		21 392 529,24 €	21 392 529,24 €	6 703 909,05 €	28 096 438,29 €
Dépenses	3 739 801,96 €	22 540 970,81 €	26 280 772,77 €	2 935 771,35 €	29 216 544,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 857 017,09 €</b>	<b>- 495 622,40 €</b>	<b>- 3 352 639,49 €</b>	<b>3 741 187,54 €</b>	<b>388 548,05 €</b>

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, document annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2** : d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, dont les résultats figurent dans le document ci-annexé et dans le tableau ci-dessus.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**CONTRE : 11**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Laurent MIRLAND, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250325-250325\_21-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
31/03/2025



**Délibération n°21\_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)**

**NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1**

Monsieur Gérard GAZAY

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250325-250325\_21-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
31/03/2025

